

Bulletin municipal de Cazols d'Erau

LOS BOTIOLATS

JUILLET 2013

N°15

S
O : *Vie locale*
M : *Environnement*
M : *Histoire & Patrimoine*
A : *Vie économique*
I : *Vie associative*
R : *Info*
E



VIE LOCALE

BUDGET DE LA COMMUNE POUR CETTE ANNEE

Comme chaque année le budget primitif de la commune a été voté par chapitre, en vertu de l'article L 2312-2 du code général des collectivités territoriales.

Une disposition de la loi des finances rectificative reporte au 15 avril la date limite d'adoption des budgets primitifs locaux ([art. 37, II](#) de la troisième loi de finances rectificative pour 2012).

A savoir également que la municipalité avait fait la promesse que les impôts n'augmenteraient pas et ils n'ont pas augmenté. Du moins la tranche de la commune !

Dépenses de Fonctionnement

Chap.	Libellé	Pour mémoire	Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général	93 883,00 €	94 940,00 €
012	Charges de personnel	115 875,00 €	114 807,00 €
014	Atténuation de produits (clec)	1 544,00 €	1 544,00 €
65	Autres charges gestion courante	32 610,00 €	33 808,00 €
66	Charges financières	21 860,00 €	8 548,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €
042	Dotations aux amortissements	8 497,00 €	8 671,00 €
023	Virement à la section d'investissement. (pour équilibrer)	72 146,00 €	124 823,00 €
	TOTAL	346 415,00 €	387 141,00 €

Recettes de Fonctionnement

Chap.	Libellé	Pour mémoire	Propositions nouvelles
002	Excédent antérieur reporté F	36 856,00€	96 665,00 €
013	Atténuation de charges	6 500,00 €	6 864,00 €
70	Produits des services	23 370,00 €	26 572,00 €
73	Impôts et taxes	166 949,00 €	173 016,00 €
74	Dotations et participations	105 000,00 €	78 024,00 €
75	Autres produits gestion en cour	240,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	7 500,00 €	6 000,00 €
	TOTAL	346 415,00 €	387 141,00 €

Dépenses d'Investissement

Chap.	Libellé	Pour mémoire	Restes à Réaliser	Propositions nouvelles	Total RAR + Propositions nouvelles
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	96,00 €	96,00 €
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	17 073,00 €	17 073,00 €	0,00 €	17 073,00 €
21	Immobilisations corporelles	105 462,00 €	5 805,00 €	72 170,00 €	77 975,00 €
23	Immobilisations en cours (hors programme)	0,00 €	0,00 €	14 300,00 €	14 300,00 €
	Opérations d'équipement	145 586,00 €	6 646,00 €	42 098,00 €	48 744,00 €
16	emprunts	30 000,00 €	0,00 €	11 725,00 €	11 725,00 €
040	Opérations d'ordre	7 500,00 €	0,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
001	Solde négatif reporté	343 426,00 €	0,00 €	263 553,00 €	263 553,00 €
	TOTAL	649 047,00 €	29 524,00 €	409 942,00 €	439 466,00 €

Recettes d'Investissement

Chap.	Libellé	Pour mémoire	Restes à Réaliser	Propositions nouvelles	Total RAR + Propositions nouvelles
13	Subventions d'investissement	206 340,00 €	0,00 €	27 428,00 €	27 428,00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	24 533,00 €	0,00 €	135 468,00 €	135 468,00 €
1068	Dotations Fonds divers Réserves (affectation résultat de la section fonctionnement)	47 478,00 €	0,00 €	23 076,00 €	23 076,00 €
16	Emprunts - Remboursement d'emprunts	20 053,00 €	270 000,00 €	150 000,00 €	120 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	72 146,00 €	0,00 €	124 823,00 €	124 823,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	8 497,00 €	0,00 €	8 671,00 €	8 671,00 €
	TOTAL	649 047,00 €	270 000,00 €	169 466,00 €	439 466,00 €

LA PLACE DU VILLAGE A NOUVEAU PRETE POUR VOUS ACCUEILLIR !

Depuis quelques semaines les derniers bancs ont été installés sur notre place de la Fontaine.

Suite aux remarques des Cazouliens qui trouvaient que les assises étaient insuffisantes et que la disposition manquait de convivialité, nous avons ajouté une banquette et deux petits bancs le long de la mairie, et déplacé deux grands bancs qui se trouvent désormais recentrés à l'ombre des platanes.

Maintenant est arrivé le soleil pour que nous pouvons profiter pleinement de cette jolie place !



AMELIORATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AU CŒUR DU VILLAGE

Depuis mi-juin, l'entreprise SANCHIS reprend 13 points lumineux dans le cœur du village afin d'améliorer l'éclairage public. Huit sont déjà installés. Les cinq derniers sont prévus pour cette semaine.

Les lanternes posées sont les mêmes que celles qui sont installées sur la place.

Ces travaux sont subventionnés en partie par l'ADEME et Hérault Energie dans le cadre de la rénovation d'un éclairage vétuste.

Ils ont pour but d'améliorer l'éclairage, d'embellir le village et de faire des économies d'énergie.

En effet, ces lanternes ont une meilleure diffusion de la lumière pour une consommation d'énergie moindre.

NOUVEAU CITY SPORT !

Un nouveau terrain de sport de loisirs est installé sur notre commune à côté de l'ancien terrain de tambourin, route de la Grange.

Cette décision de créer un nouveau city sport a été prise par la municipalité, suite aux nuisances qu'a provoqué le multisports rue Jules Ferry, et parce qu'il est important de répondre aux demandes des jeunes en leur proposant une aire de loisirs. Notons que c'est grâce à l'aide du conseil général et à la dotation « patrimoine et voirie » de 11000€ que ce projet a pu être mené à bien. Ce projet a été échelonné sur le budget 2012 et 2013.

En effet, le voisinage était constamment dérangé, par le bruit des jeunes, des voitures ou les ballons retrouvés dans les jardins...

Ce city sport est plus excentré des habitations, donc nous espérons qu'il ne posera aucun problème et nous souhaitons que nos jeunes respectent toujours les règles et les lieux que la municipalité leur propose. Les accès aux terrains de sports seront fermés par un portique afin d'empêcher les véhicules de circuler ou stationner sur les aires réservées aux sports et aux loisirs.

TRAVAUX A LA TUILERIE

Comme chaque année, grâce à la dotation patrimoine et voirie du conseil général, nous rénovons petit à petit nos chemins et voirie. Cette année c'est une partie de la route de la tuilerie a été refaite en juin par l'entreprise TPSO de Lézignan-la-Cébe. Ce tronçon de voirie communale avait bien besoin d'être refait et la municipalité a décidé de regoudronner la partie de voirie allant de la départementale à la Boyne sans attendre que le dossier pour la mise au norme de l'assainissement de la tuilerie aboutisse (demande de subvention en cours).

En effet, le tronçon de voirie compris entre la digue et la Boyne (au lieu dit de la tuilerie), sera refait en même temps que les travaux pour la mise au norme du réseau assainissement, cela afin de ne pas rouvrir une voirie toute neuve. Alors encore un peu de patience ...



VANDALISME ET MANQUE DE CIVISME

Qui peut agir de la sorte ? Cazouls est, comme les autres communes, victime au quotidien de petits actes de vandalisme. Ce sont des actes qui semblent anodins et sans gravité pour ceux qui les font, pour les autres, la répétition devient pénible, intolérable et couteuse. En effet, après chaque petit larcin, il faut réparer, ça prend du temps et de l'argent ... et c'est désagréable !!

Dans une petite commune comme la notre où la convivialité est une force, c'est pathétique.

Actuellement, c'est l'aire de jeux des enfants qui est volontairement dégradée.

Entretenu et totalement remis en parfait état fin mai, les barrières sont détruites petit à petit, quel est l'intérêt ? D'empêcher nos petits de jouer ?

L'objectif de tous les aménagements qui sont faits sur la commune est d'offrir à tous des espaces de détente et de loisirs. Pour cela, chacun doit être un peu respectueux des lieux et aménagements (propreté, usages raisonnés et non bruyant)... et du voisinage.



Enfin en ce qui concerne le civisme, nous avons constaté que de plus en plus de chiens errent au cœur de notre village avec notamment des agressions auprès des citoyens ou envers d'autres chiens tenus en laisse.

Merci de prendre en compte ce problème qui pollue notre village tout comme les défécations canines que nous trouvons en permanence sur la place et dans les différentes rues du village.

LE JUMELAGE

Depuis le printemps dernier, nous avons mis en place une correspondance entre les collèges de Baldichieri et de Paulhan..

Rosa PIZZONE, professeur de français au collège de Baldichieri et Haude VIGNERON, pour Cazouls, assurent le suivi d'échanges entre les collégiens italien et français. Depuis quelques mois, nous avons mis en place la possibilité de correspondre pour les 10 -13 ans avec les homologues Italiens.

Les collégiens italiens apprennent le français et nos enfants qui n'ont pas la possibilité d'apprendre l'italien au collège peuvent correspondre en français, en anglais ou en italien en fonction de leurs envies.

Les Monalésis vont au collège de Baldichieri comme nos Cazoulsins à celui de Paulhan. Les correspondants ont donc des liens avec nos deux communes mais certains peuvent ne pas y résider.

Pour le moment les jeunes peuvent correspondre par courrier ou par mail.

C'est l'occasion pour les enfants et ados de sympathiser avec des jeunes qui peuvent avoir une vie et un regard un peu différent du leur et d'améliorer leur pratique des langues étrangères.

C'est un début qui semble donner satisfaction et qui pourra peut-être aboutir à des rencontres lors d'échange entre nos communes.

Si vous êtes intéressés contactez nous.

MAISONS FLEURIES

Chaque année, le concours des maisons fleuries récompense les maisons ou les jardins les plus joliment fleuris et mis en valeur. Le règlement et les bulletins d'inscriptions sont, à chaque session, disponibles en mairie.

Les inscriptions pour le concours des maisons fleuries 2013, organisé pour la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, ont eu lieu du 1er au 31 mai.

Le jury est passé sur notre commune le mardi 11 juin.

La remise des prix aura lieu le vendredi 21 juin à 18h à Agde au Moulin des Evêques.

Les résultats

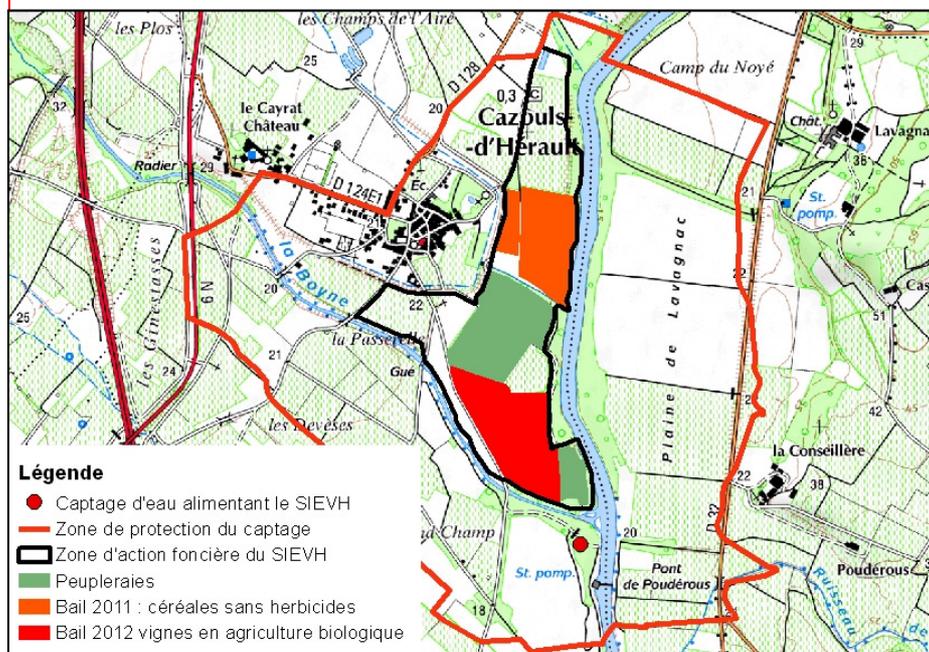
3 personnes ont participé sur Cazouls

Un prix d'encouragement a été décerné à Mme Marie-Claire DOUCHEZ.

PAPPH (PLAN D'AMELIORATION DES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES ET HORTICOLES)

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Hérault a initié depuis quelques années un programme de préservation de la qualité des eaux du captage des Puits Boyne et Hérault, ressource située à Cazouls d'Hérault. Ce programme regroupe des actions à destination des agriculteurs et des services communaux, tous usagers des produits phytosanitaires pour les sensibiliser et les initier à la réduction de ceux-ci.

La maîtrise des usages des parcelles agricoles proche du captage



Les élus du SIEVH ont décidé d'acquérir les parcelles les plus proches du captage et donc les plus sensibles au ruissellement vers le captage. Ils ont ainsi déterminé une zone d'action foncière dans laquelle les propriétaires ont été contactés pour engager des propositions d'achats. L'objectif de ces acquisitions est de maîtriser l'usage des produits phytosanitaires sur ces parcelles. En effet, si le syndicat devient propriétaire, les élus ont décidé de préserver l'activité agricole du secteur en mettant ces terres à disposition de fermiers, sous conditions environnementales. Ainsi,

un céréalier exploite les terres de la Liminade depuis 2011. Le bail lui interdit l'usage d'herbicides sur ces parcelles. Sinon, une société civile d'exploitation agricole exploite les vignes du Pré depuis 2012. Ils ont l'obligation de conduire la vigne selon le cahier des charges de l'agriculture biologique.

Vers une gestion environnementale des espaces publics

Dans la même dynamique, la commune de Cazouls d'Hérault a lancé une étude pour essayer de réduire les quantités de produits phytosanitaires utilisées pour la gestion des espaces verts communaux. Cette étude a été réalisée par le SIEVH. Les résultats sont probants : la quantité d'herbicides est passée de 7 L à 300 ml de glyphosate par an entre 2010 et 2012, soit une réduction de 95 % en deux ans ! L'objectif est de pouvoir passer en 0 pesticides dès 2014. Pour cela, la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée qui gère les espaces verts sur la commune de Cazouls d'Hérault va acquérir du matériel mécanique et thermique permettant d'entretenir le village sans avoir recours au traitement chimique. Dans cette idée, les espaces verts communaux et les peupliers du SIEVH sont entretenus par un troupeau de brebis depuis l'été 2012 ! En effet, le 15 mai dernier, un berger de Fontes a réalisé la transhumance jusqu'à Cazouls d'Hérault avec plus de 300 brebis et une dizaine de chèvres. Le troupeau a pu entretenir les stades, la digue et les chemins communaux. Ceci a épargné 5 passages d'épaveuse ! Pour ceux qui souhaiteraient participer à la transhumance de 2013, le troupeau sera de retour en avril et reviendra dans l'été sur Cazouls d'Hérault.



FETE DE LA SAINT SEBASTIEN

La Saint-Sébastien a été fêtée, comme il se doit, le dimanche 27 janvier 2013.

Cette fête se résume, depuis quelques années, à la célébration de la messe, suivie d'un convivial et « sérieux apéritif ! »

Nous sommes loin des festivités dont parlent encore les plus anciens des habitants de Cazouls d'Hérault : la fête avait lieu sur plusieurs jours au cours desquels se succédaient messe solennelle avec des prêtres venus de communes environnantes, vêpres et complies, église pleine matin et après-midi, et point culminant, la procession dans le village. On n'oubliait pas de faire la fête. Réception au « château Olivier » du clergé et des officiels, fête foraine sur plusieurs jours, bal tous les soirs pendant presque une semaine – petites nuits

agitées – mais néanmoins, il fallait aller travailler chaque jour au petit matin, difficile pour certains ! C'était il y a plusieurs décennies !

Il est dommage que les archives de la commune ne nous révèlent pas, en détail cette vie d'autrefois. C'est une partie du patrimoine qui disparaît ! Que les anciens prennent leur plume !

Revenons au présent : souhaitons que, chaque année, se poursuive encore la célébration de la Saint-Sébastien, même si la fête est « réduite » et les Cazouliens peu nombreux à venir vénérer le Saint-Martyr à qui l'on attribue de nombreuses guérisons.

Pierre MARTIN

LA LIGUE CONTRE LE CANCER

La ligue contre le cancer est présente dans notre commune.

Au début de l'année 2012, nous avons participé à la collecte des « vieux » téléphones portables. Le bilan pour une commune de 32 habitants fut très flatteur, dans notre catégorie.

La ligue, par l'intermédiaire de son président départemental le professeur Henri PUJOL, nous a adressé ses chaleureuses félicitations.

Une seconde collecte comportant, cette fois-ci, la récupération de téléphones portables (ne les laissez plus dormir et encombrer vos tiroirs !), des cartouches jet d'encre vides utilisées pour les imprimantes informatiques, et les vieilles radios médicales argentiques périmées (celles qui ne présentent plus d'intérêt pour vous soigner). Ces trois produits sont à déposer à l'accueil de la mairie, où des bacs sont à votre disposition. Un premier dépôt a été fait en avril dans les locaux de la Ligue de Montpellier.

Je vous fais part de ce mail reçu de la personne bénévole responsable : « récupération produits recyclables pour le département » :

« Je voudrais vous remercier sincèrement beaucoup pour tout ce que vous avez récolté et en plus apporté à domicile ! 23 téléphones, plein de radiographies argentiques et des cartouches : voilà une bien belle collecte ! J'espère que vous allez continuer à nous accompagner dans nos actions, mais je n'ai pas de doute, je sais que nous pouvons compter sur vous. Et puis vous avez maintenant tous les contenants, dont un joli sac pour les radiographies, il ne reste plus qu'à le remplir ! »

Peut-être une piqûre de rappel sera t'elle nécessaire ? Vous trouverez alors des flyers dans vos boîtes aux lettres ! Et des affiches sur les panneaux de la commune.

Merci de tout ce qui sera fait pour aider la Ligue à avancer dans la recherche et pour l'aide aux malades.

Pierre MARTIN

Ne jetez plus :
la **LIGUE** contre le **CANCER** récupère !

Téléphones portables
Cartouches d'imprimantes (laser et jet d'encre)
Radiographies (argentiques)

UN GESTE

- **Economique** Apporte des ressources qui participent au financement de la recherche dans la lutte contre le cancer et l'aide aux malades.
- **Solidaire** Crée des emplois pour des personnes handicapées qui assurent le recyclage
- **Ecologique** Evite le gaspillage en extrayant de chaque produit les éléments valorisables, protège l'environnement par la destruction des déchets (selon des procédés conformes aux exigences en vigueur)

VIDEZ vos placards,
pour faire un DON
à la Ligue contre le cancer
sans déboursier un centime !



Merci

(-) UN téléphone = 1,40€ net pour la Ligue contre le cancer (comité de l'Hérault)
MILLE téléphones = UN emploi adapté (pendant un mois)

04 67 61 31 31 mobiligue34@gmail.com

COMMUNIQUE DE PRESSE

Une enquête pour mieux connaître vos pratiques d'achat en produits frais !

L'agglomération lance une enquête sous forme de questionnaire numérique afin de mieux connaître les habitudes alimentaires des habitants des 19 communes du territoire. Les réponses obtenues permettront d'évaluer l'opportunité de développer des modes de commercialisation de produits agricoles sans intermédiaire. Cette démarche répond à la volonté de promouvoir des modes de circuit court, du producteur au consommateur.

En partenariat avec la fédération régionale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (FRCIVAM LR), nous vous invitons à remplir le questionnaire mis en ligne sur le site de l'agglomération www.heraultmediterranee.net (onglet AGIR- rubrique agriculture).

Le traitement de ces données restera anonyme et confidentiel. Si vous le souhaitez, une synthèse des résultats pourra vous être adressée.

Pour tous renseignements complémentaires, contactez Julie BERTRAND par mail à : j.bertrand@agglolhm.net ou par téléphone au : 04 99 47 48 71.

L'EID EN DIRECT À VOTRE SERVICE

Moustiques ou pas moustiques ?

Ça vole, ça pique (ou on a l'impression que ça pique). Qu'est-ce que c'est ? Un moustique ? Peut-être bien que oui, peut-être bien que non... Car tout insecte qui vole n'est pas forcément un moustique.

Il y a la réalité de la nuisance et la perception de la nuisance. Les deux doivent être prises en compte, justifier un diagnostic sur le terrain, entraîner, s'il s'agit de moustiques, un traitement et, quoiqu'il en soit, toujours être expliquées. C'est le rôle de l'EID Méditerranée (Entente interdépartementale pour la démoustication).

Pour ce faire, l'EID maintient son dispositif au service du public, par le biais d'un numéro d'appel « Indigo » : **0 825 399 110** (0,15 € TTC / minute). Un interlocuteur est disponible aux jours et heures ouvrables (répondeur en dehors de ces périodes), pour recueillir les sollicitations.

À partir de la description du problème, soit une explication et un conseil peuvent être donnés immédiatement au téléphone, soit la situation nécessitera un examen technique et une intervention sur place, qui seront effectués dans un délai maximum de 24 heures. Un rendez-vous sera proposé au moment de l'appel.

Et si un usager téléphone en dehors des heures ouvrables et laisse ses coordonnées sur le répondeur, l'EID le rappellera dans la demi-journée suivante. Questionnaire également sur l'Internet : www.eid-med.org
Précision : l'EID Méditerranée est un service public, opérateur des collectivités territoriales. **Ses interventions sont donc gratuites.**

ENSEMBLE, TAILLONS NOS VIGNES !



Comme chaque année, enfants, parents, institutrices, se sont appliqués à tailler la vigne de l'école.

Sourire aux lèvres, cœurs battants pour ceux qui touchaient un sécateur pour la première fois, les enfants n'ont pas vu ce grand événement gâché par les caprices du soleil, qui lui, a un peu boudé le moment !

Les parents présents ont pu se rendre compte que ce rendez-vous annuel n'a pas perdu de sa force. Regards curieux, intéressés, questionneurs de la part des petits comme parfois des grands qui eux-aussi découvraient le métier de la vigne.

Quelques heures de partage, intense avec son propre enfant, chaleureux avec d'autres adultes.

Ce grand moment ponctué par les cris des jeux des petits enfants qui avaient confié la suite du labeur à leurs parents et enseignants, s'est terminé par le beau spectacle traditionnel offert par les chasseurs du village : le lâcher de faisans, dont, décidément personne ne se lasse !

CONCERT DE L'ECOLE DE MUSIQUE DU SIVOM DE PEZENAS

Concert ou pas concert ?

Le suspense a duré longtemps, mais malgré les caprices de la météo, la représentation de l'école de musique de Pézenas a été maintenue à la date prévue initialement.

La diffusion de l'information n'a donc pas été facilitée, mais, même si le public et les musiciens étaient moins nombreux la qualité a de nouveau été au rendez-vous.

Les fidèles spectateurs ont noté les progrès des classes d'ensemble dont les prestations ont été très applaudies. Quelques moments qui ont impressionné parents et enfants.

Certains, les yeux brillants ont émis le désir de rejoindre ces classes.

Nous en profitons pour préciser que la période de pré-inscription est ouverte. Renseignements à la mairie.



« **MOLIERE DANS TOUS SES ECLATS** »

Suite à la réussite et au grand succès de la pièce de théâtre de l'an dernier concernant le festival de « Molière dans tous ses éclats », nous avons décidé d'accueillir une nouvelle pièce de théâtre le **jeudi 20 juin à 21h**.



Pièce de l'an dernier

Cette pièce a eu lieu sur la place de la Fontaine comme l'an passé !

Le titre de cette pièce sera **JB2 MOLIERE**

Création d'après Molière de Philippe Van Elslande

Cie **Bloc Notes** (Hérault)

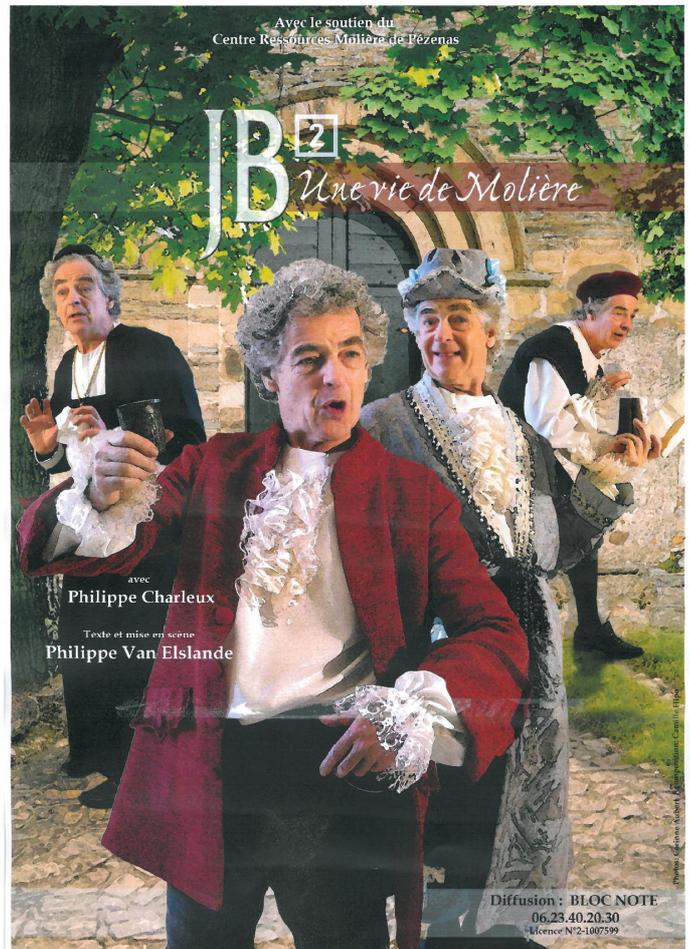
Le Thème

Harpagon détestait-il Molière ? Monsieur Jourdain était-il son ami ? Tartuffe l'a-t-il combattu et Don Juan soutenu ?

Molière vient de mourir. Quatre personnages qui l'ont fréquenté à différentes époques, réagissent, chacun à sa manière, à l'annonce de son décès et racontent quelques passages de sa vie. Étrangement, ces quatre hommes ressemblent à s'y méprendre à de célèbres personnages des pièces de Molière.

Harpagon, Monsieur Jourdain, Tartuffe et Don Juan sont-ils sortis de leurs rôles pour parler de leur auteur ? Ou s'agit-il plutôt de personnes réelles dont Molière se serait inspiré pour créer ses personnages ?

Dans JB2 Molière, la réalité de la vie de Jean-Baptiste Poquelin et la fiction de son théâtre s'entremêlent inextricablement, soulignant l'impossibilité de séparer l'homme de l'œuvre, tant sa vie a été vouée au théâtre. L'idée de ce spectacle est de faire découvrir les grandes étapes de la vie de Jean-Baptiste Poquelin tout en interprétant une vraie pièce de théâtre dans l'esprit de celles de Molière. Un comédien, seul en scène, incarnera tour à tour les quatre personnages.



LES FETES

LE 13 JUILLET

Comme chaque année le repas aura lieu sur la place du Village.
Cette soirée sera animée par Betty.
Les réservations se feront en mairie jusqu'au vendredi 12 juillet midi.

TARIF POUR LES CAZOULINS

Adultes : **6€**

Enfants (jusqu'à 10 ans) : **2.50€**

TARIF POUR TOUTES LES PERSONNES EXTERIEURES

Adultes : **10€**

Enfants (jusqu'à 10 ans) : **5€**



FETE DU VILLAGE

Cette année c'est l'association du Tambourin qui s'occupera de l'organisation de la fête du village qui aura lieu comme chaque année le dernier week-end de juillet c'est-à-dire du vendredi 26 au dimanche 28 juillet.

14 AOÛT

La fête du 15 août a toujours lieu la veille au soir et sera organisée par l'association Lous Pitchounes.

23 AOÛT

Comme en 2012, l'Office de Tourisme de Pézenas-Val d'Hérault proposera cet été aux touristes et habitants de notre territoire, de découvrir au cours d'une ou plusieurs **visites commentées, les villages de caractère du Val d'Hérault et la Via Domitia à Pinet.**

Pour rendre ces visites plus attractives, celles-ci sont accompagnées de dégustation de vins dans les villages.

Concernant notre village, le rendez-vous est fixé le vendredi 23 août à 10h devant la mairie.

Le vin proposé sera celui de M. Pascal PERRET, habitant de Cazouls !

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes Français de naissance doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire

Les jeunes devenus Français entre 16 et 25 ans doivent se faire recenser dans le mois qui suit la date d'acquisition de la nationalité française.

Les jeunes qui auraient pu répudier ou décliner la nationalité française, mais qui ne l'ont pas fait, doivent se faire recenser dans le mois qui suit leurs 19 ans.

Régularisation

Si les délais ont été dépassés, il est toutefois possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

Quelles pièces fournir ?

- une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française).

- un livret de famille

Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

Si le jeune est atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante, et qu'il souhaite être dispensé de la journée défense et citoyenneté, il doit présenter sa carte d'invalidité ou certificat médical délivré par un médecin agréé auprès du ministre de la défense.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

JANVIER

2013



Comme toutes les communes de moins de 10 000 habitants, Cazouls d'Hérault fait l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans s'est déroulé du 17 janvier 2013 au 16 février 2013.

Nous souhaitons vous remercier car vous avez tous répondu à cet acte civique.

D'ores et déjà nous pouvons vous informer que nous avons récolté 394 bulletins individuels, mais les résultats officiels seront disponibles sur le site www.insee.fr à partir de janvier 2014.

ETAT CIVIL

Nos Joies

Shaÿnez Hafsa BELHOCINE

Née à Béziers le 10 avril 2012

Julien Victor Christopher REYES

Né à Béziers le 16 juillet 2012

Loucas Manuel CALVENTE

Né à Béziers le 25 août 2012

Mohamed Akram BENALLOU

Né à Béziers le 02 septembre 2012

Sandro René Henri Hervé SANCHEZ

Né à Montpellier le 03 octobre 2012

Rose Dany Régine SANCHEZ

Née à Montpellier le 06 octobre 2012

Yaëlle Margaux BOUTOLLEAU

Née à Sète le 24 octobre 2012

Emy, Léonie, Clio TORQUEBIAU

Née à Montpellier le 07 janvier 2013

Marlon, David, Patrick BENONI

Né à Sète le 16 janvier 2013

Léo, Aurélio, Willy CASO

Né à Béziers le 20 mars 2013

Wayann, François, Louis, Marius SALVADOR

Né à Béziers le 24 mars 2013

Toutes nos félicitations aux parents

Mariages

Gaëlle Bernadette Soizig ESPASA et

Jérôme Jean-Paul BARRAILLE

Mariés le 09 août 2012

Nicole Georgette Gabrielle CHANONY et Jean

José ABELLA

Mariés le 23 août 2012

Tous nos vœux de bonheurs

Nos Peines

Patrick François Xavier CASSOU

Né à Boulogne-Billancourt, le 18 mai 1952,
nous a quitté le 28 mai 2012 à Béziers

Marcel Auguste Joseph Marie MITHOIS

Né à Port Saïd (Egypte), le 15 juin 1922,
nous a quitté le 20 juillet 2012 à Cazouls d'Hérault.

Thomas SANTINO

Né à Mathildeville (Tunisie), le 08 mai 1950,
nous a quitté le 31 juillet 2012 à Pézenas.

Jésus VELEZ Y YUSTE

Né à Moratalla (Espagne), le 10 septembre 1943,
nous a quitté le 15 août 2012 à Pézenas.

Joséphine AYZA épouse GRASSEAU

Née à Usclas d'Hérault, le 08 juillet 1922,
nous a quitté le 14 mars 2013 à Pézenas.

Christian Gilbert Joseph FERNANDEZ

Né à Pézenas, le 06 septembre 1950,
nous a quitté le 14 mars 2013 à Montpellier.

Toutes nos condoléances à leur famille

ENVIRONNEMENT

DES CIGOGNES SUR CAZOULS !

Deux cigognes avaient posé leurs valises dans un champ de la commune, au printemps dernier.

Deux cigognes de retour d'une migration africaine s'étaient arrêtées pour un instant de repos bien mérité. Elles avaient choisi, pour quelques heures, un champ fraîchement labouré derrière la digue de Cazouls d'Hérault avant de repartir au delà de l'Hérault. C'est un spectacle assez exceptionnel pour être souligné. Peut-être que d'autres suivront leur exemple cette année ! Qui sait avec un peu d'observation il sera peut être possible d'en surprendre sur notre commune.

DES MOUTONS SUR LES DIGUES DE CAZOULS !

Henry Sanchez, Maire de Cazouls, Julie Bertrand chargée de mission pour le développement des territoires ruraux, Laure-Emmanuelle Lecoq animatrice agro-environnemental au SIEVH et Gérard AZEMAS responsable des espaces verts à la CAHM, se sont concertés afin d'utiliser à bon esient les nombreux terrains et champs plus ou moins en friche à Cazouls d'Hérault.

Une solution c'est très rapidement imposée. Trouver un troupeau de moutons.

C'est là, que Nicolas SAUDADIER entre en jeu. Jeune berger installé à Fontès avec "60 moutons en 2005", actuellement son troupeau en compte 350, têtes de la race Rouge du Roussillon.



Après négociations, les moutons sont arrivés au printemps dernier en passant par Lézignan-la-Cèbe, accueillis par de nombreux Cazoullins.

L'estive a duré jusqu'en septembre. Nicolas emmène ses moutons sur tous les terrains communaux et les terrains du SIEVH, soit environ 20 hectares où il les fait paître en bonnes "tondeuses écologiques".

Il est aidé dans sa tâche par sa compagne Tassadite et ses 4 chiens, 3 Border Collie, Philou, Didon, Nova et un Patou, Dumbo, sans oublier 7 chèvres qui servent de mères nourricières lorsque que des brebis ne veulent pas allaiter leurs agneaux.

Ce joli troupeau a fait la joie des jeunes Cazoullins. Après ce 1er essai, nous avons souhaité continuer l'aventure. Des réglages restent à faire afin de respecter l'équilibre entre pastoralisme et vie de village.

Nicolas et son troupeau sont arrivés tardivement et doivent nous assure la tonte écologique de nos espaces verts ... en veillant à la quiétude des villageois.

INFOS



SICTOM Pézenas-Agde : Une année 2013 dédiée au verre

Le verre est un matériau 100% recyclable, à l'infini. Le geste de tri est aussi un geste solidaire : depuis plus de dix ans, le SICTOM reverse, grâce à sa collecte, une subvention annuelle à la Ligue contre le cancer.

En 2013, l'objectif du SICTOM Pézenas-Agde est d'atteindre les 5 000 tonnes de verre collectées sur le territoire !

Un objectif qui permettra d'augmenter, en plus de la collecte et du recyclage, la subvention reversée au comité départemental de la Ligue contre le cancer à qui le SICTOM a déjà attribué 115 153 € depuis l'année 2000.

Un compteur sera prochainement visible sur la page d'accueil du site internet du SICTOM afin de connaître, toutes les semaines, le chiffre exact des tonnages collectés.

Jetez donc vos emballages en verre (bouteilles, pots et bocaux uniquement) dans les colonnes d'apport volontaire les plus proches de votre domicile ou dans celles installées dans les déchèteries intercommunales.

Plus de renseignements sur le site internet : www.sictom-pezenas-agde.fr, rubrique « tri des déchets / le verre ».

Adresse postale : BP 112 – 34120 Pézenas

Siège administratif : 27, avenue de Pézenas – 34120 Nézignan-l'Evêque

Tél. : 04 67 98 45 83 – **Fax** : 04 67 90 05 98

www.sictom-pezenas-agde.fr



LES LINGETTES

Régulièrement, nous sommes obligés de faire intervenir la société qui gère l'entretien de nos réseaux et assainissement en urgence car le réseau est saturé.

Car presque à chaque intervention, les agents de la Somes retirent des énormes bouchons formés par des lingettes, serviettes périodiques, tampons, jetés dans les toilettes.

C'est pour cela, que nous souhaitons attirer votre attention car **les lingettes et autres détritux** » cités plus hauts, se jettent dans la poubelle verte et ne sont ni recyclables, ni biodégradables.

Merci de votre compréhension et de votre civisme.

LE SICTOM

Mise à disposition d'un broyat

Le SICTOM Pézenas-Agde met gratuitement à disposition des communes et agriculteurs du territoire du broyat de végétaux.

Pour une **quantité** minimale de 30m³, le SICTOM livrera gratuitement ce broyat aux administrés et collectivités intéressés.

Pour rappel, le broyat peut être utilisé comme paillage (ou mulch) afin de diminuer les arrosages et donc réduire la consommation d'eau, ou pour limiter l'utilisation des désherbants et autres produits chimiques.

Si vous souhaitez bénéficier du broyat mis à disposition, veuillez contacter le **04 67 98 45 83**.

Déchèteries du SICTOM

Le Sictom Pézenas-Agde rappelle l'importance de bâcher son chargement lors du transport des déchets vers la déchèterie la plus proche de votre domicile.

En effet, lorsque vous amenez vos déchets en déchèterie, votre chargement doit être amarré, bâché et bien attaché afin qu'aucun déchet ne soit laissé en bord de route. Si par mégarde un déchet venait à tomber, il est impératif de le ramasser sans attendre.

Les déchèteries intercommunales du SICTOM Pézenas-Agde les plus proches pour notre communes sont Pézenas et Fontès. Pour les horaires d'ouverture, vous pouvez contacter le 04 67 98 45 83 ou le site internet : www.sictom-pezenas-agde.fr, rubrique « déchèteries ».

Le SICTOM Pézenas-Agde a signé une convention avec l'éco-organisme Eco-TLC

Cette collecte est organisée en collaboration avec des opérateurs de tri, constitués en grande partie par l'économie solidaire.

Pour le soutien financier, Eco-TLC reverse au SICTOM une contribution calculée en fonction du nombre de points d'apport volontaire installés sur le territoire, par rapport à la population.

Chaque année, plus de 700 000 tonnes de TLC sont mises sur le marché : par exemple en 2010, 112 000 tonnes ont été triées et 87% valorisées.

NOUVEAU CONTAINER !

Depuis quelques temps le Sictom a mis à la disposition de tous un point d'apport volontaire pour la collecte des textiles, linges et chaussures. Ce nouveau point d'apport est situé chemin de l'Aire à côté du container à verre.

Aujourd'hui, 50% de ces vieux textiles sont réutilisés et acheminés vers les pays en développement, 20% sont recyclés en chiffons d'essuyage, 10% sont destinés à la cartonnerie, 8% à l'effilochage (opération qui consiste à transformer les vêtements en fibres) et 12% sont détruits.

Au-delà de l'objectif affiché d'augmenter les volumes collectés et valorisés, la filière souhaite aussi favoriser l'emploi et l'insertion dans les structures de l'économie sociale et solidaire. Des objectifs également poursuivis par le SICTOM Pézenas-Agde à l'échelle de son territoire. Espérons qu'il sera bien utilisé par les Cazouliens !



LE FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS

Le Département est engagé dans une démarche de « Route Durable » qui concerne l'ensemble de son activité routière. Dans ce cadre, une politique de fauchage raisonné des dépendances routières est mise en œuvre.

Ainsi pour protéger la biodiversité des bords de route et favoriser le retour des espèces disparues, le fauchage a été évité pendant le mois de mai. Le conseil général s'est également engagé dans une démarche « zéro phyto » qui conduit à limiter drastiquement l'emploi de produits phytosanitaires.

En pratique, le plan de fauchage des accotements de RD, qui se traduit par une largeur de fauchage moins importante et une hauteur de coupe de 10 cm, se découpe en 3 phases :

- Phase 1 : du 1er juin à début juillet : « fauchage sécurité-visibilité » qui consiste à faucher les accotements sur une seule passe de tracteur-épareuse soit 1,20m de large,
- Phase 2 : du 15 août à la mi-octobre : « fauchage accotement » : l'accotement est fauché si nécessaire jusqu'au fossé, ainsi que le premier flanc du fossé,
- Phase 3 : de la mi-octobre à la mi ou fin avril : « fauchage pleine largeur » : l'accotement ainsi que les deux flancs du fossé sont fauchés.

OBJECTIFS : PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ DES BORDS DE ROUTE : DIVERSIFICATION ET RETOUR DES ESPÈCES DISPARUES :

- ÉVITER LE MOIS DE MAI – REPRODUCTION DE LA FLORE ET ÉCLOSION DE LA FAUNE
- ÉVITER LA PÉRIODE ESTIVALE – RISQUES D'INCENDIE PAR ÉTINCELLES ET PRÉSENCE TOURISTIQUE
- ÉVITER L'EMPLOI DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES

GÉNÉRALITÉS

HAUTEUR DE FAUCHAGE: 10 CM

IMPÉRATIFS : MAINTENIR LA VIABILITÉ DES ROUTES AINSI QUE LA SÉCURITÉ DES AUTOMOBILISTES EN DÉGAGEANT LA VISIBILITÉ DES CARREFOURS ET DES COURBES INTÉRIEURES SUR ROUTES TRÈS ÉTROITES



1^{ère} phase

Du 1^{er} juin à début juillet

Fauchage de « sécurité-visibilité » :

1 seule passe dans l'accotement

PRIVILÉGIER LES PETITS ITINÉRAIRES, MÊME PEU FRÉQUENTÉS OÙ LA VISIBILITÉ EST LA PLUS IMPORTANTE AINSI QUE LES CÔNES DE VISIBILITÉ

RESPECTER 1 SEULE PASSE POUR LA PHASE SÉCURITÉ-VISIBILITÉ SAUF IMPÉRATIF DE VISIBILITÉ



2^{ème} phase

De mi-août à mi-octobre

Fauchage « accotement » :

Si nécessaire, deux passes dans l'accotement et une dans le fossé

PRIVILÉGIER LES SECTEURS POUSSANTS (ex: Hauts Cantons)

RISQUE DE DÉPART DE FEU SI HERBE SÈCHE



3^{ème} phase

De mi-octobre à mi-avril

Fauchage « pleine largeur » :

Fauchage de l'accotement et des deux flancs du fossé

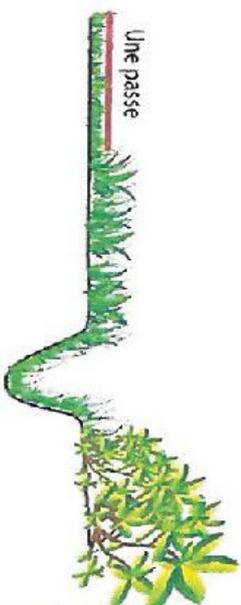
FAUCHAGE APRÈS LE FOSSÉ :

- SURFACE PLANE : 2 PASSES MAXI TOUTS LES 2 ANS
- DÉBLAIS : VOIR FICHE DÉBLAIS / REMBLAIS
- REMBLAIS : VOIR FICHE DÉBLAIS / REMBLAIS

CAS DES ACCOTEMENTS ET FOSSES

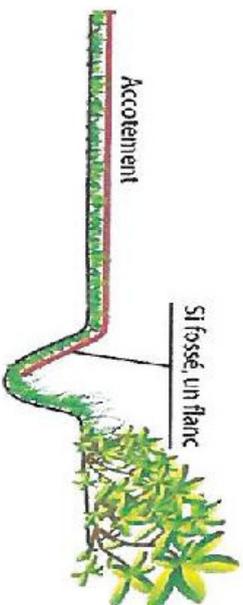
Fauchage de « sécurité -visibilité»:

- 1 seule passe dans l'accotement



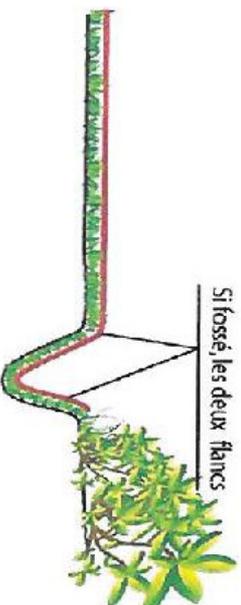
Fauchage « accotement »:

- Fauchage de l'accotement si nécessaire
- 1 seul flanc de fossé



Fauchage « pleine largeur »:

- Fauchage de l'accotement
- 2 flancs du fossé
- Après le fossé :
 - ✓ Cas de la surface plane 2 passes maxi après le fossé tous les 2 ans
 - ✓ Cas d'un déblais ou remblais : voir fiche du même nom



PLAN DE GESTION DES DÉPENDANCES VERTES

DIRECTIVES DANS LES REMBLAIS/DÉBLAIS:

FAUCHAGE « SÉCURITÉ-VISIBILITÉ » : PAS D'INTERVENTION

FAUCHAGE « ACCOTEMENT » : PAS D'INTERVENTION AU DELÀ DU FOSSE
SI ABSENCE DE FOSSE, PAS D'INTERVENTION

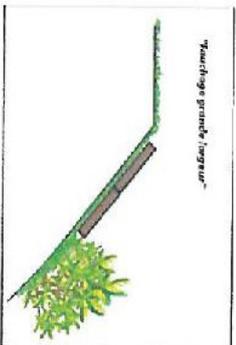
CAS DES REMBLAIS/DÉBLAIS



Remblais

Fauchage « pleine largeur » :

Maximum deux passes dans le remblai
CONTRÔLE DES LIGNEUX TOUTS LES 2 OU 3 ANS SELON NÉCESSITÉ



Déblais rocailleux



Déblais terreux



Fauchage « pleine largeur » :

Maximum une passe dans le déblai
CONTRÔLE DES LIGNEUX TOUTS LES 3 OU 4 ANS SELON NÉCESSITÉ
AI PAS DE TALONNAGE



Fauchage « grande largeur » :
Maximum deux passes dans le déblai
CONTRÔLE DES LIGNEUX TOUTS LES 2 ANS SELON NÉCESSITÉ
AI PAS DE TALONNAGE



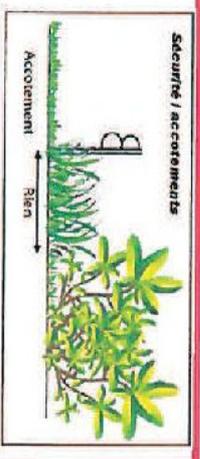
PLAN DE GESTION DES DÉPENDANCES VERTES

OBJECTIFS: PERCEVOIR LA SIGNALISATION ET PERMETTRE AUX GLISSIÈRES D'ABSORBER UN VÉHICULE

GLISSIÈRES, PANNEAUX ET BALISES

DIRECTIVES :

FAUCHAGE « SÉCURITÉ-VISIBILITÉ » ET « ACCOTEMENT »: UNIQUEMENT DEVANT LA GLISSIÈRE

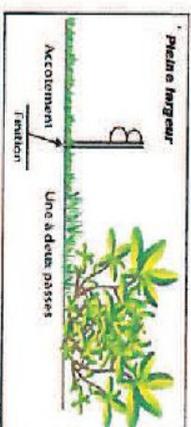


Tolérance 1: Entretien annuel

APPLICABLE AUX GLISSIÈRES, PANNEAUX ET BALISES

Fauchage « pleine largeur »:

Fauchage devant la glissière et au moins une passe derrière avec l'épareuse et finition au rotofil

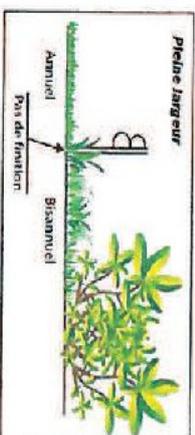


Tolérance 2: Entretien bisannuel

APPLICABLE AUX GLISSIÈRES, PANNEAUX ET BALISES

Fauchage « pleine largeur »:

Fauchage devant la glissière et au moins une passe derrière FAUCHAGE DERRIÈRE LA GLISSIÈRE UNE FOIS TOUTS LES 2 ANS

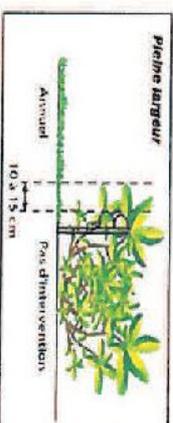


Tolérance 3: Entretien modéré

SEULEMENT POUR LES GLISSIÈRES

Fauchage « pleine largeur »:

Fauchage devant la glissière uniquement
 CONTRÔLE DES LIGNEUX DERRIÈRE LA GLISSIÈRE TOUTS LES 3 À 5 ANS, DÈS DISPARITION DE LA GLISSIÈRE



HISTOIRE & PATRIMOINE

DRÔLE D'HISTOIRE (à propos de notre blason)

A l'heure où les joueurs de tambourin, au sommet de ce sport national, européen et international font la promotion de notre village en arborant le blason de Cazouls d'Hérault, je vous fais part de mes recherches sur son origine.

Tout d'abord, nous étions quelques uns à penser que Lézignan, Paulhan et Usclas ayant le même « Y » que nous, il s'agissait d'une appartenance templière...

Et bien non ! Une cinquantaine de villages de l'Hérault ont ce même « pairle » qui divise le blason en 3 parties, jouant avec les couleurs, les losanges qui l'ornent pour les différencier. La réalité est bien plus matérielle et mérite d'être contée.

Figurez-vous qu'au temps de Louis XIV qui a guerroyé tout au long de son règne (1643-1715), (y compris hélas contre les Protestants) a été institué un armorial du royaume à les fins...financières. Les campagnes militaires coûtant fort cher, un génial conseiller du Roi eût l'idée de taxer lourdement et de rendre obligatoire l'enregistrement des armoiries existantes (Nobles et Grands de l'église), sous prétexte d'authenti-

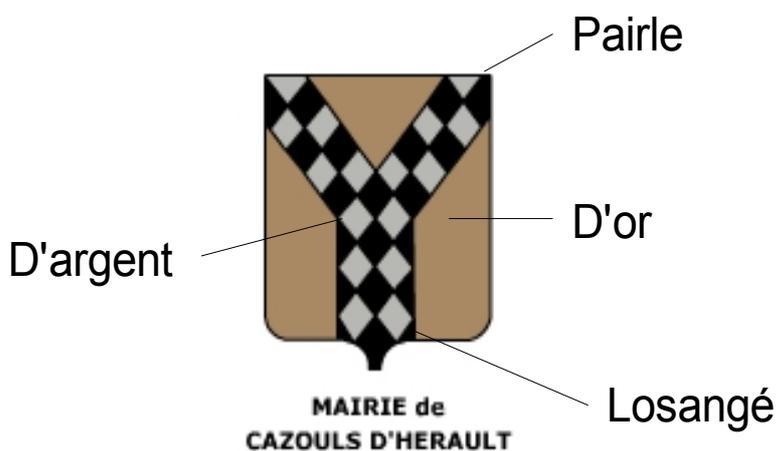
fier les lettres de noblesse mais aussi pour en créer de nouvelles et l'étendant aux paroisses (nos communes). Hélas, si les Grandes Familles en possédaient, il fallut proposer une représentation héraldique à toutes les communautés qui n'en avaient pas.

D'où un catalogue de modèles à des prix différents selon la complexité ou non des symboles proposés. Du « marketing » avant l'heure !

C'est dans le sens de l'économie, que d'Abeilhan jusqu'à notre sérieux rival au « jeu de ballon » Vendémian en passant par Cazouls-les-

Béziers, nous nous retrouvons plus de cinquante communes à décliner cet Y, ce « pairle » losangé, « d'or, d'argent et de sable » est en ce qui concerne notre commune, sobre et du meilleur effet par rapport aux autres. Qui a dit que l'histoire était un éternel recommencement ? La taxation ne date pas d'hier et tout gouvernement y a recours. Et comme l'on dit en occitan « CRIC E CRAC, LO CONTE ES ACABAT »

Jean-Claude SEGUOLA



VIE ECONOMIQUE

NOUVEAU RYTHME SCOLAIRE

Les principaux accès du projet de loi

Les décisions prises par le DASEN seront regroupées dans le règlement type départemental qui fixe les horaires d'entrée et de sortie de chaque école.

Les principes de la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré.

Le décret relatif à l'organisation du temps scolaire précise le cadre réglementaire de la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré. Il retrace à la fois les principes directeurs de la réforme et les éléments de souplesse introduits pour tenir compte des spécificités locales, et organise les procédures de décision entre les rectorats, les communes et les écoles.

Les principes du décret relatif à l'organisation du temps scolaire

Le principe général est celui d'une entrée en vigueur de la réforme des rythmes à la prochaine rentrée. Ainsi, à compter de la rentrée 2013, les principes généraux d'organisation du temps scolaire dans le premier degré seront les suivants (article 2 du décret) :

- l'enseignement sera dispensé dans le cadre d'une semaine de **neuf demi-journées incluant le mercredi matin** ;
- tous les élèves bénéficieront de **24 heures de classe par semaine** ; à titre d'exemple, l'ajout de 3 heures de classe le mercredi matin permettrait d'alléger les autres journées en moyenne de 45 minutes ;
- la **journée d'enseignement** sera, en tout état de cause, de **maximum 5 heures 30 et la demi-journée de maximum 3 heures 30** ;
- la durée de la **pause méridienne ne pourra pas être inférieure à 1 heure 30**.

Par ailleurs, **des activités pédagogiques complémentaires viendront s'ajouter aux 24 heures d'enseignement hebdomadaire** qui se dérouleront en groupes restreints. Il pourra, par exemple, s'agir d'une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, d'un accompagnement du travail personnel des élèves ou d'une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant, en lien avec le projet éducatif territorial.

La volonté de laisser de la souplesse aux territoires dans l'organisation du temps scolaire.

Il ne s'agit pas d'imposer partout et à tous un modèle unique et rigide, mais de fixer un cadre national à l'intérieur duquel différentes déclinaisons locales seront possibles.

Le décret relatif à l'aménagement du temps scolaire permet en effet de mettre en place une organisation de la semaine scolaire concertée et adaptée aux besoins et aux ressources des territoires (articles 2 du décret).

La fixation de l'organisation du temps scolaire dans les écoles : une compétence du DASEN.

Le directeur académique agissant sur délégation du recteur d'académie est compétent pour décider de l'aménagement du temps scolaire dans les écoles.

Dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, il fixera l'organisation de la semaine notamment à partir des projets qui lui seront transmis par les maires ou les présidents d'EPCI et les conseils d'école, après consultation du département et en s'appuyant sur l'avis formulé par l'IEN de la circonscription.

Ce travail devra avoir pour priorité l'intérêt des élèves. Le DASEN veillera, lorsqu'il arrêtera l'organisation de la semaine d'une école, au respect des principes posés par le décret (24 heures d'enseignement sur neuf demi-journées, une pause méridienne d'au moins 1 heure 30, des maxima horaires pour la demi-journée et la journée). Il s'assurera en outre de la cohérence de cette organisation avec le projet éducatif territorial élaboré conjointement par la collectivité, les services de l'État et les autres partenaires intéressés et de sa compatibilité avec l'intérêt du service.

Les décisions prises par le DASEN seront regroupées dans le règlement type départemental qui fixe les horaires d'entrée et de sortie de chaque école.

- Ce qu'a proposé la municipalité en accord avec le conseil d'école :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	9h-12h	9h-12h	10h-12h	9h-12h	9h-12h
Pause Méridienne	12h-13h30	12h-13h30	12h-13h30	12h-13h30	12h-13h30
Après-midi	13h30-16h	13h30-16h		13h30-16h	13h30-16h

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Les communes ont à organiser 3 heures hebdomadaires d'activités périscolaires. Nous avons décidé d'appliquer cette réforme dès la prochaine rentrée scolaire.

Nous envisageons de regrouper ces 3 heures en 2 séances d'une heure 30, le mardi et le vendredi soir, et de proposer deux activités sportives, artistiques et culturelles aux enfants par trimestre, soit environ 6 à 8 séances par activités.

Nous sommes dans l'attente d'une réponse de la médiathèque de Pézenas pour une animation sous forme de « tapis de lecture » pour les plus jeunes, ou de présentation de livres, d'animations et d'accompagnements autour de la lecture pour les plus âgés !

Ce nouveau rythme a été proposé à l'inspecteur de l'éducation nationale de Lodève, et à ce jour nous sommes en attente de leur accord !

VIE ASSOCIATIVE

Cazouline, Cazoulin,

En ce début d'été qui semble enfin arrivé, je tiens à remercier et féliciter toutes les personnes qui s'investissent au quotidien pour le bien être et le bon vivre dans notre village.

Merci aux différent(e)s Président(e)s, membres du bureau ainsi que les adhérents pour leur dévouement.

Comme vous le savez, Cazouls compte aujourd'hui six associations actives : L'ASC Tambourin, l'Atelier Bleu Citron, les Chasseurs, Lous Pitchounes, l'UNRPA, les Vieilles Meules Cazoulines ainsi que le Foyer des Loisirs mis en sommeil.

Cazouls est aujourd'hui reconnu tout autant pour son côté accueillant et festif, que sur le plan sportif avec des équipes de tambourin représentées à différents niveaux et une équipe phare de Nationale 1, qui porte haut nos couleurs sur tout le territoire (championne de France, coupe de France ...).

Malgré tout, il est évident qu'un manque de bénévoles se fait ressentir au sein de toutes ces associations ! Je demande donc à toutes personnes voulant s'investir de se rapprocher des Président(es) ou de la mairie.

Car n'oublions pas que le bénévolat est la vie et l'énergie de ce qui rend notre communauté si agréable ...

Enfin et suite à la réunion semestrielle, vous trouverez dans le bulletin les dates des festivités à venir.

Bonne saison estivale à vous tous.

Stéphane MARTINEZ, 2ème adjoint
Responsable Associations Jeunesse et Sport

Atelier Bleu Citron
Maison des associations
3 Avenue des anciens combattants
34120 Cazouls d'Hérault
Tel : 06 75 23 89 68
atelierbleucitron@yahoo.fr
[http://atelierbleucitron.mairie-
orange.fr](http://atelierbleucitron.mairie-
orange.fr)



Une carte adhérent à personnaliser est établie avec la formule choisie pour pouvoir suivre le forfait.

Le règlement se fait au l'atelier de la formule choisie, en espèces, chèque bancaire à l'ordre de l'Atelier Bleu Citron ou chèque compta d'entreprise (chèque vacances, ANCV).

Tous les adhérents reçoivent ec l'Info autisme, l'évolution des ateliers et de notre projet. Invitation aux réunions et assemblée générale.

Vous serez informés de tous nos événements et manifestations avec invitation gratuite.

Les bénéfices de ces ateliers sont consacrés à l'ouverture d'une structure d'accueil pour les enfants autistes.

L'Atelier Bleu Citron est une association loi 1901 à but non lucratif, N°W341005334



OUVERTURES des ATELIERS

Jours et heures

LUNDI- aide aux devoirs - 17h30 - 18h30

Jeux collectifs - 17h30 - 19h00

MARDI- jeux de société - 17h30 - 18h30

MERCREDI- ateliers créatifs - 10h00- 12h00
17h00- 19h00

JEUDI- aide aux devoirs - 17h30-18h30

SAVEDI- atelier créatif - 14h30- 16h30

Les ateliers sont ouverts à tous publics avec ou sans handicap et de tous âges (à partir de 4 ans).

Programmes affichés sur le tableau à l'entrée du local.

Tarifs Cazouls

Adhésion annuelle : 15 €

Formule forfait : 6,50 € /mois (soit 4 ateliers de 1 heure).

Formule libre : 35 € correspondant à 10 ateliers les jours et heures de votre choix, sans limite de validité, avec réservation 48h minimum avant.

Vous pouvez changer de formule lorsque celle-ci est terminée.

Atelier de 12 enfants ou 14 adultes maximum.

L'ATELIER BLEU CITRON

Installé depuis quelques mois dans les anciens locaux des douches municipales laissés libres par l'association sportive du Tambourin, **l'Atelier Bleu Citron** propose des ateliers créatifs conviviaux et ludiques.

Valéria l'animatrice, accueille et anime l'atelier presque tous les jours dans le but :

D'aider les créateurs de tous les âges avec ou sans handicap à s'exprimer, créer.

Valéria est ouverte à toutes demandes, car elles peuvent-être toutes réalisées. Toutes sortes d'œuvres à base de matériaux multiples. Peinture sur tous supports, sculpture sur bois, graff, costume de carnaval etc

TAMBOURIN

La saison 2013 s'appuie sur de bonnes bases

Première coupe du monde

La fin de saison 2012 a été marquée par la première coupe du Monde qui s'est déroulée à Gignac et qui a connu un succès populaire énorme.

Il est à noter que l'Association Sportive de Cazouls d'Hérault est le club qui fournit le plus d'éléments aux sélections nationales !

Les féminines, championnes de France en 2010 et 2011, ont ainsi obtenu 2 sélectionnées en équipe de France A tandis que les hommes ont donné quatre sélectionnés à l'équipe nationale.

Les équipes nationales masculines et féminines ont su s'imposer, et remporter le titre de champion du Monde du jeu de balle au tambourin !

La commune et le Conseil Général ont récompensé les champions. Nos joueurs ont été invités à Paris le Jeudi 17 Janvier à la Maison du Sport Français par le Comité National Olympique pour la 4^{ième} édition de la soirée des champions. 180 athlètes, champions olympiques et mondiaux, ont alors été honorés à tour de rôle et ont été chaleureusement applaudis.

Au travers de nos champions, c'est notre sport régional qui est reconnu au plus haut niveau par les instances nationales et internationales.

Les autres résultats du clubs

Par ailleurs les N1 ont gagné la coupe de France et le championnat de France.

La saison en cours

La saison 2012-2013 a donc démarré sur de bonnes bases.

La nationale masculine continue sur sa lancée et brigue un nouveau titre de champion. Pour la nationale féminine, l'enjeu est de rester dans le haut du tableau, mais la première place semble plus difficile à obtenir.

La ligue joue aussi pour la première place du classement dans sa catégorie.

Les 2 équipes de D2 qui ont plus de mal à s'imposer en match puisqu'elles sont toutes passées cette année de la D3 à la D2. Le niveau de jeu est donc supérieur et les match plus difficiles.

Les féminines B font un parcours en dent de scie mais tiennent le milieu du tableau. Elles aimeraient gagner une ou deux place pour finir dans les premières.

Les minimes et les poussins, nos deux équipes jeunes engagées cette année, sont toutes les deux en excellence et ne cessent de progresser...

Vous pouvez à tout moment vous rapprocher des équipes si vous êtes tentés de vous essayer au tambourin, et pourquoi pas intégrer une équipe.

Cette année, l'ASCT organise la fête du village les 26, 27 et 28 juillet et vous donne rendez-vous pour une fête réussie !

Bureau :

Président : Paul ROUSSE

Trésorière : Valérie NOGUET

Vice Président : Haude VIGNERON et Alain ROBERT

Trésorière Adjointe : Régine SANCHEZ

Secrétaire : Daniel LÉBOUCHER

Secrétaire Adjointe : Joëlle HERNANDEZ

UNRPA

Rappel des activités 2012 et 1er trimestre 2013

Le 40ème anniversaire de notre amicale en septembre 2012 fût un grand succès avec l'exposition rétrospective de la vie du village à laquelle l'Amicale donne une suite en réalisant l'imagier de Cazouls, « pays entre vigne et eau », prévu cet automne.

Le repas de Noël en décembre dernier a réuni 74 adhérents, Canards Baladeurs compris, un moment de convivialité et de rires.

En octobre, nous avons participé à la semaine bleue à deux occasions à Fontès et à Montagnac. Depuis le début de l'année notre Amicale a eu en janvier l'assemblée générale qui a élu un nouveau bureau en remerciant Paulette LAVAL pour son dévouement qui a tenu les cordons de la bourse pendant 10 années. Elle a passé le relais à Christiane BALAVOINE, randonneuse de Montagnac, car nous n'avons trouvé personne pour prendre le relais sur Cazouls. L'AG a entériné officiellement la création de sa section Canards Baladeurs affiliée à la Fédération Française de Randonnée : le bureau de cette section se réunit 4 fois par an pour mettre au point les différents programmes des randonnées soit en moyenne 36 randonnées par an. Au cours de cette même assemblée, il fut remis à l'UNRPA un chèque de 170 € pour son Comité Solidarité Vieillesse, produit de la tombola du repas de Noël.

Le loto du 1er mai a eu lieu cette année le 5 mai pour cause de Match de Tambourin. Ce loto un peu boudé par les Cazoullins a connu un petit succès ...

Dernièrement, l'amicale a participé au salon « Quel(s) toit(s) au fil des ans », créé par l'Epi et le Clic de Pézenas. Le 6 juin, a eu lieu un pique-nique avec les Anciens du canton à Bessilles. Le 18 juin, sortie à la serre amazonienne et zoo de Montpellier. Le 2 juillet, le pique-nique annuel depuis 4 ans, nous emmenait à l'extérieur de Cazouls. Cette année ; il a été décidé de le faire sur Cazouls au « grand basquet » afin que tous les Anciens puissent y participer.

En septembre, organisation d'un Rallye pédestre à la forêt des Ecrivains Combattants à Combes avec pique-nique ouvert à tous.

Depuis près d'un an le petit groupe des joueuses du jeudi a perdu Marinette Fernandez, atteinte d'un grave handicap. Et dernièrement, notre amie Fifi GRASSEAU nous a quittés un matin tout doucement. Le bureau de l'Amicale a une pensée particulière pour tous ceux qui souffrent dans leur chair ...

Notre amicale UNRPA forte de sa section randonnée « les Canards Baladeurs » serait heureuse d'accueillir de nouveaux adhérents.

Nouveau Bureau

Président : Daniel LÉBOUCHER : 04 67 38 17 05

Secrétaire : Alix GUY : 04 67 25 28 06

Trésorière : Christiane BALAVOINE

Conseil d'administration

Marie-Claire DOUCHEZ

Paulette LAVAL

Line CATALAN

Pierre MARTIN

Jacques DOUCHEZ

Gisèle LÉBOUCHER

Fabienne ROUTIER

Commission Canards Baladeurs

Daniel LÉBOUCHER

Gisèle LÉBOUCHER

Alix GUY

Chris et Bryan PAYNE

Michel RIHOUE

Fabienne ROUTIER

Monique SALLES

Roger et Délia SMITH

SECTION LOCALE DE L'UNRPA :

TRANSMETTRE LA MEMOIRE DE CAZOULS D'HERAULT

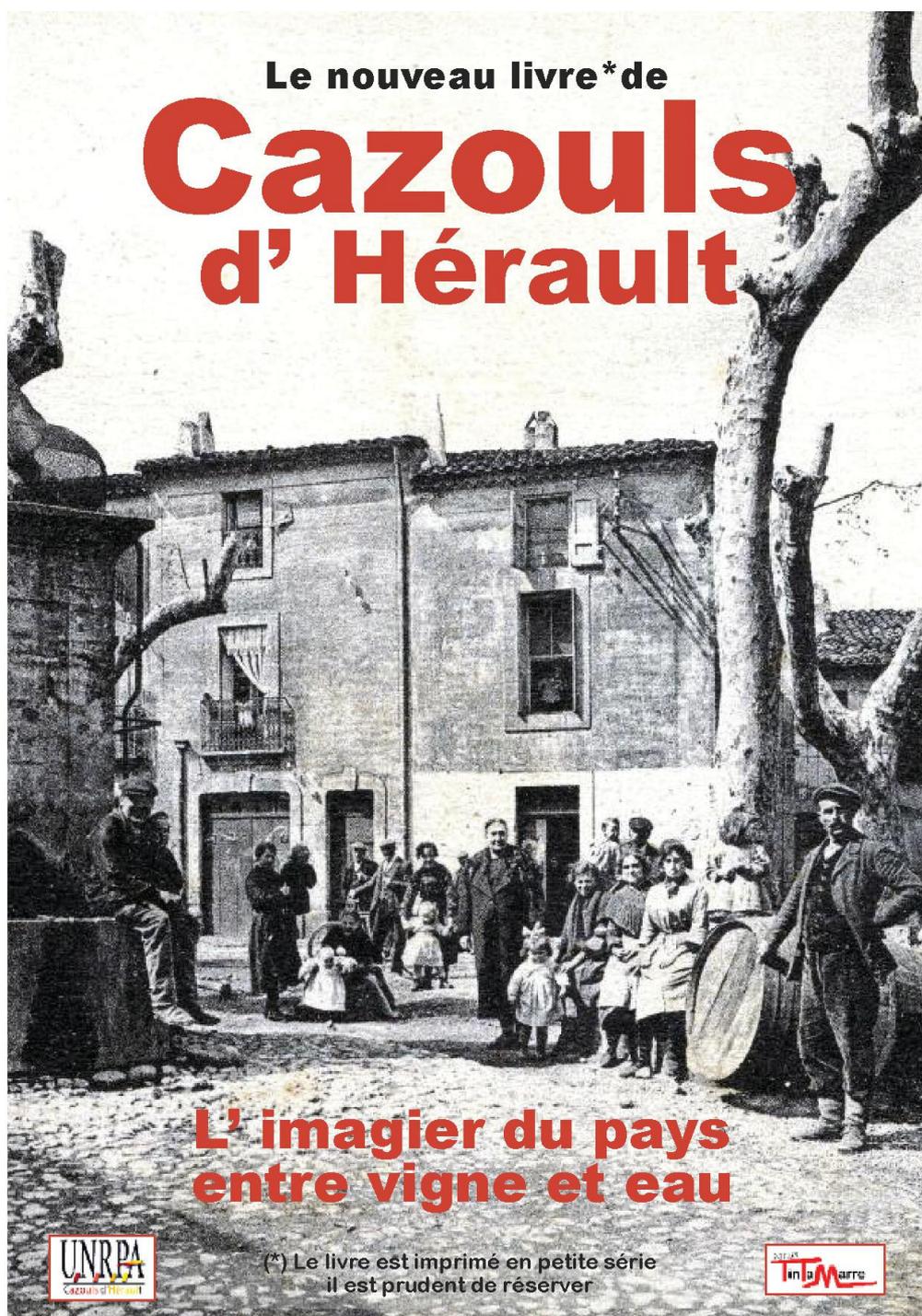
Encouragée par le succès de l'exposition photos « Coup d'œil dans le rétro » présentée pour le 70ème anniversaire de leur association, la section locale des Retraités et Personnes Agées prolonge son action de « Passeurs de mémoire » aussi bien pour les jeunes générations qu'aux néo-Cazolins ou Cazoulines de souche.

Ainsi est née la volonté de fixer la vie du village des 50 dernières années dans un ouvrage de 96 pages et de quelques 200 photos: « L'imagier du pays entre vigne et eau » dans l'esprit d'un album de famille à paraître à l'automne 2013 (un bulletin de réservation sera distribué).

La « moisson » de documents a été bonne pour l'exposition mais il reste encore des manques et il serait dommage que le puzzle de l'histoire et de la vie de Cazouls comporte des vides ...

Pour cette œuvre collective, nous appelons au concours de tous pour le prêt de clichés qui peuvent être reproduits sur place ou confiés et rendus sans délai.

Nous avons cette mission de transmettre la mémoire de notre communauté dont les activités agricoles, viticoles, artisanales, associatives, les figures et les événements ont marqué ces dernières décennies. Cela constitue un riche héritage commun que nous voulons léguer à la postérité.



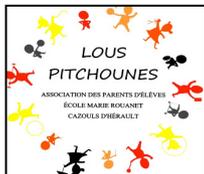
Le nouveau livre* de
Cazouls
d' Hérault

L' imagier du pays
entre vigne et eau

UNRPA
Cazouls d'Hérault

(*) Le livre est imprimé en petite série
il est prudent de réserver

LES
TIN LA
MARTE



LOUS PITCHOUNES

Cette année scolaire a débuté avec 55 élèves et une nouvelle classe. Nous en sommes ravis et essayerons cette année encore de les aider dans leur projet avec l'aide de tous les parents bénévoles. Nous souhaitons qu'ils soient nombreux à s'impliquer dans les projets de leurs enfants.

Au cours de l'assemblée générale début octobre, le conseil d'administration a désigné son nouveau bureau pour l'année 2012/2013 :

Présidente : Hélène BASTIAN

Vice-Présidente : Tina HOFMANN

Trésorier : Florent GAURIAU

Secrétaire : Horia ROUSSE

Trésorier adjoint : Philippe AUDRIN

Secrétaire adjoint : Laurent VIGNERON



Cette année scolaire a commencé très dynamiquement avec le loto du 18 novembre organisé avec le concours de l'UNRPA, qui a également été une réussite : près de 80 joueurs ont été accueillis. Nous avons pu constituer de beaux lots grâce au concours des parents.

L'année s'est clôturée avec le marché de Noël, le vendredi 21 décembre, à la salle du peuple, où les enfants de l'école Marie ROUANET ont chanté et ont présenté leurs créations, avec notamment la cuvée du vin produit par les élèves en association avec la Mairie.

L'année 2013 a démarré avec la fête du carnaval qui a eu lieu le dimanche 7 avril 2013, enfin, sous un soleil radieux, après avoir été reporté deux fois pour cause de pluie ! Le char, une taupinière et ses trois taupes, ont défilé avec la fameuse catapulte suivi d'un cortège d'enfants déguisés et de parents venus nombreux, accompagnés de nos deux maîtresses, Virginie et Amandine. Monsieur Carnaval a bien brûlé et le concours de déguisement a fait 6 heureux gagnants. Les enfants étaient tous très beaux dans leur costume sur le thème du jardin.



Nous remercions vivement tous les parents qui se sont investis au cours de cette année et les enseignants et atsem pour leur dynamisme et leur présence.

L'année se poursuivra avec la fête de l'école prévue le 29 juin 2013 : spectacle des enfants le matin, kermesse l'après-midi et repas le soir au son d'un groupe de musique et autour d'une paëlla.

L'association organisera enfin cette année un repas dansant pour la fête du 14 août.

INFO

LES NUMEROS IMPORTANTS

<p>LA MAIRIE</p> <p>Tél. 04 67 25 27 40 Fax. 04 67 25 21 67</p> <p>mairie-cazoulshlt@wanadoo.fr</p> <p>Adresse du site de la mairie tenu par Monsieur Udo KIRCHNER</p> <p>www.cazouls-herault.eu</p>	<p>CAHM</p> <p>Ramassage des encombrants</p> <p>Tél. 0970 820 155</p>	<p>ASSOCIATION</p> <p>LOUS PITCHOUNES</p> <p>Présidente Mme Héléne BASTIAN</p> <p>Tél. 06 07 44 33 81</p> <p>helene.bastian@orange.fr</p>
<p>ECOLE</p> <p>2 rue Jules Ferry (PS au CM2)</p> <p>Tél. 04 67 25 16 57</p> <p>Directrice Mme SOTO</p>	<p>HERAULT TRANSPORT</p> <p>Tél. 0825 34 01 34</p>	<p>SYNDICAT DES CHASSEURS</p> <p>Président M. François CATALAN</p> <p>Tél. 06 20 71 44 36</p> <p>francois.catalan0627@orange.fr</p>
<p>LA POSTE</p> <p>Tél. 04 67 25 38 20</p> <p>Ouvert du Lundi au Vendredi De 9h15 à 12h30</p> <p>Et un samedi sur deux</p>	<p>URGENCES</p> <p>Pompiers Tél. 18 Samu Tél. 15 Police Secours Tél. 17</p>	<p>TAMBOURIN</p> <p>Président M. Paul rousse</p> <p>Tél. 06 12 93 20 86</p> <p>paul.rousse@laposte.net</p>
<p>SYNDICAT DE L'EAU</p> <p>Route de Boyne</p> <p>Tél. 04 67 25 28 29</p>	<p>GENDARMERIE</p> <p>Tél. 04 67 98 13 65</p>	<p>U.N.R.P.A.</p> <p>Président M. Daniel LÉBOUCHER</p> <p>Tél. 04 67 38 17 05</p> <p>daniel.leboucher@sfr.fr</p>
<p><u>Photos :</u></p> <p>Monsieur Daniel LÉBOUCHER</p> <p>Merci !</p>	<p>CENTRE ANTI POISON</p> <p>Tél. 04 91 75 25 25</p>	<p>LES VIEILLES MEULES</p> <p>Président M. Jérôme DARNAUD</p> <p>Tél. 04 67 38 14 57</p>
		<p>LE FOYER</p> <p>A la recherche d'un Président !!</p>

HORAIRES D'ETE
A PARTIR DU LUNDI 08 JUILLET
JUSQU'AU VENDREDI 30 AOUT 2013

LUNDI	10H – 12H	
MARDI		17H- 19h
MERCREDI	10H – 12H	
JEUDI	10H – 12H	
VENDREDI	10H – 12H	

Calendrier annuel des périodes d'incinération de végétaux et d'emploi du feu

Réglementation applicable à l'intérieur et à moins de 200 mètres des "zones exposées" qui comprennent les bois, forêts, plantations, reboisements, ainsi que les landes, garrigues et maquis.

Les dispositifs ci-dessus ne s'étendent toutefois pas aux habitations, à leurs dépendances, ainsi qu'aux chantiers, ateliers et usines sous réserve de l'observation des prescriptions édictées par l'autorité publique et des dispositions relatives aux obligations de débroussaillage.

vent > 40 km/h		1er janvier au 31 décembre			
Incinération de végétaux coupés	1er janvier au 15 mars	16 mars au 15 juin	16 juin au 30 septembre	1er octobre au 15 octobre	16 octobre au 31 décembre
	1er janvier au 15 mars	16 mars au 15 juin	16 juin au 30 septembre	1er octobre au 15 octobre	16 octobre au 31 décembre
Incinération de végétaux sur pied	1er janvier au 31 décembre				
Autres usagers Tout public	1er janvier au 31 décembre				

	Période d'interdiction d'utiliser le feu
	Période dangereuse soumise à déclaration annuelle en mairie
	Période très dangereuse à dérogation préfectorale exceptionnelle
	Période non réglementée où l'on peut brûler

Prenez garde !! Seuls les propriétaires (ou leurs ayants droit) ont le droit d'utiliser le feu !